

FCP de droit français

**TAILOR ACTIONS AVENIR
ISR**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : TAILOR ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	16
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe (s)	48
Caractéristiques de l'OPC (suite)	49
Information SFDR	58

Document d'informations clés

TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part C)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR ACTIONS AVENIR ISR – Part C** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0007472501

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez-le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n°GP90031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 15/12/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 16 avril 1993 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Le fonds est classé : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best

in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J avant 12 heures (heure de Paris) par CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres d'actions de l'Union européenne et de la zone euro, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans minimum) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part au profit d'un porteur ayant la qualité d'« U.S. Person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée de 5 ans et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tension	-78.22%	-25.92%
	2,180€	2,230€
Scénario défavorable	-25.36%	-3.10%
	7,460€	8,540€
Scénario modéré	+6.17%	+6.80%
	10,620€	13,890€
Scénario favorable	+35.21%	+12.15%
	13,520€	17,740€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

Scénario défavorable : au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023

Scénario modéré : au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

Scénario favorable : au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	621€	3,455€
Réduction du rendement par an	6.30%	5.04%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.84% avant déduction des coûts et de 6.80% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	200 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	2,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	256 EUR
	Coûts de transaction	1.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	105 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.62% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 17,94 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis) , si la performance du FCP est positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	61 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalité.

Ouvert à tous les souscripteurs dont les investisseurs institutionnels, les gérants de trésorerie des grandes entreprises ainsi qu'aux particuliers. Le Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer principalement au risque des marchés des actions de l'Union Européenne et de la zone euro, ainsi qu'aux résidents français titulaires d'un compte d'instruments financiers PEA. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- Entrée en vigueur le 01^{er} janvier 2023

Passage du DICI OPCVM au DIC PRIIPS et modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement.

- Entrée en vigueur le 01/03/2023

Modification du DIC PRIIPS pour apporter les informations suivantes aux porteurs :

- La mise à jour des frais courants de l'exercice 2022 ;
- La mise à jour des scénarios de performance avec les performances de décembre 2022.

- Entrée en vigueur le 15/12/2023

Modification des documents réglementaires pour apporter les informations suivantes aux porteurs :

- Introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits « mécanisme de gates ».

3. RAPPORT DE GESTION

Objectif de gestion : Le fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) libellé en euro (code Bloomberg EURODN Index), qui se compose des 202 valeurs européennes les plus importantes.

Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Le risque de marché du Fonds est comparable à celui de son indicateur de référence.

Profil de risque : Compte tenu de l'exposition du fonds aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes, le principal risque de l'OPCVM est le risque de perte en capital et le risque lié au marché action. La liste complète est disponible dans le prospectus.

Actif net du fonds au 29 décembre 2023 : 32 645 997,10 €.

Valeur Liquidative au 29 décembre 2023 :

- Part C (EUR) : 703,41
- Part I (EUR) : 140,87
- Part M (EUR) : 93,87
- Part S (USD) : 99,26

Nombre de parts au 29 décembre 2023 :

- Part C : 32 104,3162
- Part I : 50 998,9323
- Part M : 28 616,0052
- Part S : 2 145,0888

Performance au 29 décembre 2023 :

- Part C : + 16,47%
- Part I : + 18,13%
- Part M : + 16,09%
- Part S : + 19,22%

Valorisation : quotidienne

Contexte économique et financier & politique d'investissement

Après une série de chocs exogènes qui a débuté en 2020 avec la pandémie et qui s'est poursuivie en 2022 avec la guerre en Ukraine et ses conséquences, 2023 a marqué le début d'une guérison pour les économies à travers le globe. Premièrement, un atterrissage en douceur aux États-Unis suivi d'un retour à la croissance en Europe et la perspective de baisses de taux aux États-Unis au plus tard en mai 2024 suivi de la zone euro. Cela annonce une année 2024 plutôt positive en particulier pour les PME sous-évaluées, que de nombreux investisseurs ont évitées l'année dernière. Toutefois, l'année 2023 s'est aussi clôturée sous fond d'inquiétudes et de risques. Tout d'abord, une surprise à la hausse de l'inflation aux États-Unis pourrait empêcher les baisses de taux de la Fed et compromettre les perspectives positives précédemment évoquées. Politiquement, un retour de Donald Trump à la Maison Blanche à l'issue du vote aux États-Unis le 5 novembre prochain, pourrait raviver les craintes de guerre commerciale et de tensions géopolitiques, surtout si Trump mettait fin au soutien des États-Unis à l'Ukraine. Si tel était le cas, l'Europe fortement exposée, souffrirait probablement bien plus que les États-Unis.

Sur l'ensemble de l'exercice, plus exactement pour la période allant du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023, l'indice de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) a progressé de +19.12%, là où Tailor Actions Avenir ISR part C a progressé de +16.47% (part C). Tailor Actions Avenir ISR part I a de son côté progressé de +18.13%.

Durant cette année les rachats nets sur la part C ont porté sur 9 519 parts soit une baisse de -22.8%, pour la part I, les souscriptions ont porté sur 13 224 parts soit une hausse de +35%, pour la part M, les rachats nets ont porté sur 53 306 parts soit une baisse de -65.1% et pour la part S, les rachats nets portent sur 5 227 parts soit une baisse de -70.9%.

1er TRIMESTRE 2023

Une fois n'est pas coutume, l'année 2023 a connu un démarrage en fanfare. Le mois de janvier sur les marchés européens sera donc un des meilleurs démarrages de l'Histoire. Après les tours de vis des différentes banques centrales ayant provoqué les fortes baisses de 2022 ; la baisse de l'inflation plus rapide qu'escompté initialement et le ralentissement du rythme de baisse des salaires ont renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire à venir.

L'arrêt total et immédiat des confinements en Chine a aussi été accueilli très favorablement, la thématique « Réouverture Chinoise » provoquera à court et moyen termes son lot d'opportunités (à la condition que nous n'ayons pas un nouveau choc de demande comme en 2021).

Ce mouvement haussier a été plus marqué sur les marchés européens du fait de trois facteurs : décote historique de valorisation entre l'Europe et les USA, des données économiques plutôt positives et la décline des prix des matières premières notamment énergétiques.

Dans ce contexte le fonds a notablement surperformé son indice de référence.

En effet ce mois-ci, seulement deux valeurs en baisse et quelques-unes ayant moins progressé que l'indice de référence : des valeurs du secteur de l'énergie (Tenaris, Repsol, TotalEnergies sur fonds de décline des prix de l'énergie) et des valeurs technologiques (Soitec sur fonds de craintes sur les volumes de mobiles ou encore SES Imagotag avec des craintes sur la progression du carnet de commandes).

A l'inverse de nombreux dossiers ont été en forte croissance : Albemarle, STMicroelectronics, LVMH, ASML, etc. A noter la très forte contribution de notre panier Banque / Assurance.

Si le rebond peut paraître subit, il n'en demeure pas moins qu'il repose sur la perception, réelle, que les choses pourraient aller s'améliorant en 2023 (ce qui est notre scénario).

Sur le mois de janvier 2023 la part C du fonds a progressé de +11.78% et l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de +9.73%.

Après le redémarrage en trombe du marché en janvier 2023, le mois de février a continué sur cette lancée, porté par une détente sur le front de l'inflation, le maintien potentiel en territoire positif de la croissance économique européenne (mais surtout américaine) et les discours de politiques monétaires des banques centrales prudents mais moins agressifs. Certes cette progression n'a pas été aussi dynamique que le mois précédent mais elle n'en est pas moins demeurée largement positive. Là encore les discours des banques centrales, les bonnes données macroéconomiques ont été des facteurs de soutien, amplifiés par une nouvelle saison de publications des sociétés de bonne facture (plus de 60% de bonnes surprises en Europe).

Dans ce contexte, le fonds a sensiblement surperformé son indice de référence.

Malgré un bon comportement général des valeurs en portefeuille, quelques déception boursières, non opérationnelles, ont été enregistrées. Alfen, malgré une très bonne publication a subi la défiance des investisseurs sur fonds de stocks clients jugés trop importants, STMicroelectronics et Soitec ont souffert d'une actualité adverse avec des ventes d'IPhones / smartphones potentiellement décevantes et les déclarations de Tesla sur le Carbone de Silicium.

A l'inverse, concernant les hausses notables, à la suite de leur publication ou une actualité récente, certains noms se sont plus distingués que d'autres : Stellantis, Banco Santander, Faurecia, Leonardo, Rheinmetall, Eramet ou encore Rexel. Clairement les secteurs et thématiques (réouverture de la Chine, mobilité, défense, infrastructures, etc.) poussés par le fonds ont été des vecteurs importants de la performance. Nous nous attendons à ce que la dynamique haussière persiste à moyen et long terme.

Sur le mois de février 2023, la part C du fonds a progressé de +2.84% et l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de +1.78%.

Par de répit ! Après le covid, les problématiques de chaînes d'approvisionnement, le conflit russo-ukrainien, la peur d'une inflation hors de contrôle et les actions des banques centrales ; voilà que le marché s'est inquiété du risque bancaire.

Fermez les yeux, petit rappel des événements : SVB devient la plus grosse faillite bancaire aux Etats-Unis depuis 2008, fusion en catastrophe de deux monuments bancaires suisses, vente massive du secteur bancaire comparable à celle de 2008 aux Etats-Unis et en Europe. La frénésie retombe finalement. Maintenant rouvrez les yeux ... les indices européens sont au même niveau qu'au début du mois !

En revanche, ce qui a baissé pendant cette séquence de marché (banques, cycliques, industrie, énergie, automobile) n'est pas ce qui a fait remonter et/ou maintenu les indices (technologie, valeurs défensives chères, santé, services aux collectivités, consommation de base, luxe et services de communication) ...

Malgré la forte volatilité des marchés et les mauvaises nouvelles que certains observateurs anticipent ; les marchés ne semblent pas partager le pessimisme ambiant. En effet selon certains, les Etats-Unis pourraient échapper à la récession en 2023, l'Europe ralentira mais devrait rester épargnée. La croissance chinoise est forte, +10% actuellement (+6% prévu sur 2023).

Dans l'ensemble les chiffres macroéconomiques dépassent les attentes. Sur le plan microéconomique, après une bonne saison de publications (T4 2022), les perspectives 2023 et les trajectoires de Bénéfices Par Actions (BPA) restent bien orientées.

Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence.

Nos positions fortes dans le secteur bancaire, les valeurs cycliques et industrielles ont particulièrement souffert ce mois-ci. Toutefois nous restons relativement optimistes pour la suite, nous avons profité de ce mouvement de marché pour travailler nos prix de revient et parfois nous renforcer dans de nombreuses convictions. Ces convictions étant la résultante de nos nombreuses rencontres de dirigeants lors de la dernière saison de publications, rencontres qui nous ont conforté dans leur confiance pour l'avenir et dans nos choix d'investissements.

Sur le mois de mars 2023, la part C du fonds a baissé de -3.02% et l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return a lui progressé de +0.79%.

Sur l'ensemble du 1er trimestre 2023, le fonds a réalisé une performance de +11.48% (part C) contre +12.56% pour son indice de référence.

Tableau sur les principales transactions du trimestre :

Achat	Vente
CAIXA BANK	LINDE
SIEMENS	VISA
FORVIA (EX FAURECIA)	TOTALENERGIES
SAFRAN	CNH INDUSTRIAL
LEONARDO	TENARIS

2^{ème} TRIMESTRE 2023

Le mois d'avril a été une parfaite continuité du mois de mars. En effet, au-delà de l'ambiance un peu anxieuse véhiculée par la macroéconomie, les indices ont continué de progresser. Là encore, seulement grâce aux typologies de valeurs qui avaient stabilisé le marché le mois précédent (value, valeurs défensives chères, santé, consommation de base, luxe et services de communications). Ces pans de côte continuent de concentrer une grande partie des flux acheteurs et de pousser les marchés artificiellement. Ces flux, à de rares exceptions font fi de toute logique opérationnelle propre aux sociétés, il ne s'agit ici que de flux liés à de l'allocation tactique (les valeurs de consommation ont concentré 40% des flux traités, celles des télécoms ont été le plus recherchés avec 54% des ordres à l'achat et les technologiques ont été vendues avec 58% des flux).

Combien de temps encore ces pans de côte vont pouvoir alimenter la hausse des marchés ? Si l'on raisonne en espérances de gains par rapport à un objectif de cours, celui du consensus par exemple, elles étaient faibles avant la hausse et elles ont maintenant été largement dépassées ... La hausse des marchés de ces deux derniers mois ne s'est donc pas faite pour les bonnes raisons (excellence opérationnelle, publications, valorisations) !

La saison de publications qui a commencé réorientera peut-être une partie des flux vers des dossiers plus méritants opérationnellement parlant ? En tout cas, cette saison commence bien : sur 15% des valeurs européennes ayant déjà publié, 75% avaient des bénéfices par actions supérieurs aux attentes !

Deux constats : notre thèse sur la déconnexion macroéconomie / microéconomie semble se confirmer et à court-moyen termes ; les flux devraient revenir sur des profils de sociétés beaucoup plus méritantes sur les plans opérationnels et des valorisations (ces derniers étant les seuls vrais moteurs de performances sur le long terme des sociétés).

Dans ce contexte nous avons sous-performé notre indice de référence.

En cause, les baisses marquées des valeurs technologiques (Capgemini, STM) ou encore des valeurs automobiles (Stellantis, Faurecia). Les valeurs du luxe et financières ont elles bien progressé. N'ayant eu que très peu de déceptions avec les valeurs en portefeuille, nous sommes plus que jamais confiants quant à leur capacité à surperformer les marchés.

Sur le mois d'avril 2023, la part C du fonds a baissé de -1.84% et l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return a progressé de +1.51%.

Le mois de mai 2023 apporte un peu plus de crédibilité à notre thèse de la déconnexion entre la macroéconomie versus la microéconomie. En effet, les chiffres macroéconomiques sur les différentes zones continuent de souffler le chaud et le froid sur des marchés ; mais nous retenons que la consommation reste forte en dépit de l'inflation et surtout que les chiffres de l'emploi (notamment américains) continuent de dépasser les attentes ..., depuis maintenant 14 mois ! L'inflation marquant le pas, le discours de la banque centrale américaine a lui aussi changé, plus de hausse de taux à court-terme mais pas non plus de baisse.

Au fait, quid de cette saison de publications ? Comme anticipé cette dernière saison a été de très bonne facture, plus de 65% de bonnes surprises sur les ventes et les bénéfices par actions.

Certes ces publications n'ont pas toujours été d'un grand support boursier, le marché étant encore piloté par des flux tactiques, mais elles ont permis d'avoir des indices précieux sur les dynamiques opérationnelles des sociétés en portefeuille à court et moyen terme. Celles-ci sont très positives pour la suite, ce, malgré une macroéconomie encore incertaine et des marchés volatils.

Dans ce contexte, le portefeuille a surperformé son indice de référence.

Les marchés, baissiers à la suite de données chinoises contrastées, ont connu un mouvement de repli assez uniforme. Un seul secteur a été épargné, la technologie et plus précisément les semi-conducteurs. En effet, NVidia lors de l'annonce de ses résultats a fait des déclarations explosives sur la dynamique commerciale résultant du développement de l'Intelligence Artificielle, thème d'investissement qui est apparu comme beaucoup plus mature qu'anticipé. Les fabricants de puces (STM, Infineon) mais surtout les équipementiers (ASML, ASM International) ont ainsi fortement progressé.

Sur le mois de mai 2023, le fonds a baissé de -1.71% et le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de -2.4%.

Après un mois de mai en baisse, les marchés européens se sont ressaisis pour terminer en hausse. Les données macroéconomiques continuent de s'améliorer notamment aux Etats-Unis, où la thèse la plus consensuelle devient celle d'un atterrissage en douceur de l'économie (soft-landing), ce en contrôlant l'inflation sans casser l'économie, le chômage restant à des niveaux bas. En Europe la situation est plus contrastée avec un ralentissement un peu plus marqué qu'anticipé précédemment. Toutefois, « ralentissement plus marqué » ne veut pas dire récession, on parle certes d'une croissance moins élevée que prévue mais cette dernière reste en territoire positif !

Après les deux dernières saisons de publications (T4 2022, T1 2023) qui avaient surpris positivement les marchés, celle du 2^{ème} trimestre 2023 pourrait s'annoncer plus critique ... En effet, certaines annonces sectorielles (construction, chimie, matériaux de base) et de sociétés pointent vers un fléchissement des dynamiques opérationnelles.

Lors de nos précédentes communications nous mettions effectivement l'accent sur la nécessité de bien choisir les valeurs sur lesquelles se positionner pour les mois à venir. En effet, la baisse de l'inflation à répercuter sur les prix, les hausses de taux et le ralentissement potentiel de l'économie pourraient avoir des effets dévastateurs sur les sociétés avec de trop forts effets de levier opérationnels et / ou des profils moins qualitatifs.

Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence.

De nombreuses valeurs ont ainsi progressé, certaines beaucoup plus que d'autres (Unicredit, CRH ou encore Daimler Truck). A l'inverse quelques valeurs ont souffert : ASML (sur fonds d'intensification de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis), ALD (qui continue de sous-performer en bourse malgré des performances opérationnelles en ligne) et surtout SES Imagotag (que nous détenions en de faibles proportions et qui a été attaquée par le bureau de recherche de vente à découvert Gotham City Research).

Concernant cette dernière, après une lecture attentive du rapport à charge, plusieurs conférences téléphoniques avec les dirigeants et les analystes suivant la valeur ; nous restons persuadés de la faiblesse des arguments avancés et de la solidité du cas d'investissement.

Sur le mois de juin 2023, la part C du fonds a progressé de +5.79% et l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de +3.87%.

Sur l'ensemble du deuxième trimestre 2023, Tailor Actions Avenir ISR a progressé de +2.07% (part C) contre +2.91% pour le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return.

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
ASM INTERNATIONAL	ALBEMARLE
VEOLIA ENVIRONNEMENT	ERAMET
SES IMAGOTAG	ALSTOM
INDITEX	CAPGEMINI
REXEL	COMMERZBANK

3^{ème} TRIMESTRE 2023

En juillet, les marchés européens ont continué de progresser. Le mois avait pourtant mal débuté, les chiffres de l'emploi aux US étant plus que mitigés tandis que les rendements à 2 ans des obligations souveraines allemandes, françaises et britanniques revenaient à des niveaux qui n'avaient plus été atteints depuis plus de 15 ans. Ce sont finalement les chiffres d'inflation européens et américains qui permettront d'entamer une reprise, les données ne signalant pas d'emballlement inflationniste et l'impact du resserrement monétaire se faisant ressentir. Sur fonds de tendances déflationnistes et de bonne tenue du marché de l'emploi, le scénario d'un atterrissage en douceur a donc gagné du terrain, soutenu par des résultats trimestriels relativement solides et le discours plus accommodant des banquiers centraux. Les volumes sont restés faibles avec une volatilité plus élevée que le mois précédent, notamment suite aux chiffres d'inflation, à la détente des taux et aux mouvements de rotation sectorielle (rattrapage de certains secteurs notamment les financières notamment).

Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence.

Comme évoqué précédemment, le secteur a notablement contribué mais l'on a aussi assisté aux bonnes publications de valeurs industrielles (Leonardo, Saint Gobain ou encore Prysmian), de consommation discrétionnaires (si les valeurs du luxe ont continué de souffrir de la faiblesse de certaines zones géographiques, les valeurs du secteurs du secteurs automobile ont fortement progressé), enfin dans les matériaux de base les publications des valeurs du secteur du verre ont impressionné (Verallia et Vidrala). Dans le secteur technologique nous avons fait le choix de rester notablement investis sur SES Imagotag, la viabilité du cas d'investissement ayant été renforcé à la suite des réponses apportées par la société aux attaques de Gotham City Research.

Les valeurs du luxe ont continué de souffrir d'un momentum négatif (LVMH, Richemont) et certaines valeurs industrielles ont été sanctionnée malgré des dynamiques opérationnelles intactes (Rexel, Schneider Electric, Siemens).

Sur le mois de juillet 2023, le fonds Tailor Actions Avenir ISR a progressé de +3.71% et le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de +1.78%.

Pour ne pas contredire les statistiques, Aout aura été un mois de mauvaise facture. Sell off obligataire, statistiques européennes décevantes (plus forte baisse des PMI services allemands depuis le Covid et la crise financière), croissance et plan de relance chinois se faisant désirer, saison de publications qui s'est plus mal terminée qu'elle n'avait commencé et des discours de banques centrales plutôt agressifs. Tout cela a contribué à éteindre la hausse des marchés initiée en juillet et ce ne sont pas les stratégestes et analystes macroéconomiques qui devraient redonner de l'optimisme aux investisseurs.

Après avoir dit cela, deux attitudes sont possibles : anticiper d'éventuelles complications supplémentaires futures poussant à se désensibiliser ou acter les mauvaises nouvelles et se projeter au-delà. Nous pensons que beaucoup de choses sont déjà intégrées dans les cours car des bonnes nouvelles ont également émergé : l'écueil du plancher de la dette américaine a été évité, l'inflation (énergétique en Europe et core aux Etats-Unis) est relativement sous contrôle sans détérioration du marché du travail et la perspective d'une récession européenne et surtout américaine semble s'éloigner. Finalement, un scénario où septembre serait un mois charnière comme en 2022 est une hypothèse de travail à considérer sérieusement.

Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence.

En effet, sur fonds de ralentissement chinois de nombreux secteurs ont été impactés, notamment le luxe (LVMH, Richemont) et le secteur automobile (Stellantis, Forvia (ex Faurecia)). Dans les semi-conducteurs, des acteurs comme Infineon et STMicroelectronics ont souffert de leurs expositions au secteur automobile et/ou des anticipations un peu faiblardes de ventes de téléphones. Siemens qui avait publié des chiffres corrects a particulièrement souffert de son exposition capitalistique à Siemens Energy qui a elle déçu.

Quelques valeurs ont tout de même tiré leur épingle du jeu : Prysmian, Verallia, Leonardo et Technip Energies ; toutes après avoir publié d'excellents résultats.

En août 2023, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -4,27% contre -3,21% pour l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return.

Le mois de septembre dans la lignée du mois d'août a vu les marchés continuer à baisser. En cause une fébrilité toujours plus marquée des investisseurs sur fonds de saison de publications des sociétés décevantes et une litanie de données statistiques plus déprimantes les unes que les autres sur l'état des économies des grandes zones (Europe, USA, Chine). Les discours des banques centrales ont également contribué à assombrir le tableau d'ensemble.

Malgré cette volatilité et la déprime des marchés, il convient de garder la tête froide. En effet, si l'on a vu un certain nombre de sociétés décevoir sur les résultats et les attentes, de nombreuses autres continuent de surperformer d'un point de vue opérationnel et envisagent l'avenir sereinement. A charge pour les investisseurs de bien sélectionner les sociétés mises en portefeuille sur la base de leurs qualités intrinsèques et de leurs perspectives.

Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence.

Les baisses les plus prononcées ont été subies par certains secteurs d'activités comme le luxe (LVMH, Moncler et Hermes) sur fonds de ralentissement économique et les semi-conducteurs (STMicroelectronics, ASM International et ASML) sur fonds de guerre commerciale sino-américaine.

En revanche, les secteurs ayant mieux performé sont ceux de l'automobile (Stellantis, Renault) et industriel (Technip Energies, Leonardo).

En septembre 2023, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -2.44% contre -3.08% pour l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return et sur le troisième trimestre (Juillet-Septembre 2023), le fonds enregistre une baisse de -3.13% contre une baisse de -4.52% pour l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return.

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
SES IMAGOTAG	CRH
CAIXA BANK	MERCEDES BENZ
NOVO NORDISK	SIEMENS
MASTERCARD	RICHEMONT
AIR LIQUIDE	LEONARDO

4^{ème} TRIMESTRE 2023

Le mois d'octobre 2023 a été dans la parfaite continuité des 2 mois précédents, en baisse ... une baisse certes plus marquée dans un climat de forte volatilité / fébrilité alimenté par de nombreuses statistiques macroéconomiques peu emballantes et des publications de sociétés qui ont amené leur lot de déceptions. Ces déceptions – auxquelles nous avons échappé – se sont payées chèrement et attestent de l'état de nervosité des investisseurs.

A fin octobre, 1/3 des sociétés européennes avaient publié et on ne peut pas dire que cela soit catastrophique. Les publications sont 40% supérieures aux attentes, 28% en ligne et seulement 28% sont inférieures.

Finalement, même si le mois a été très douloureux du point de vue des réactions de marchés (exacerbées à la baisse, atones dans le cas contraire), de nombreux indicateurs nous poussent à conserver un prisme positif pour la suite. La consommation tient sur toutes les zones importantes, les taux de chômage sont au plus bas, les hausses de taux sont faites, l'inflation est partout sous contrôle et les ralentissements économiques s'ils sont réels sont souvent moindre que redouté.

Loin de nous l'idée que tout va bien, mais clairement tout ne va pas aussi mal que certains le pensent et que les marchés ont semblé l'anticiper. Beaucoup de choses semblent déjà intégrées et le potentiel de bonne surprise est devenu très élevé.

Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence.

Comme évoqué, peu de déception lors de cette saison de publications mais des comportements boursiers exacerbés.

Par ailleurs le portefeuille ayant été construit avec une approche moyen / long terme et sur la base de nos attentes lors des différentes saisons de publications ; nous avons souffert de certaines baisses sectorielles importantes (semi-conducteurs, auto, luxe, industrie). Les perspectives de ces secteurs restant intactes, nous avons profité de ces baisses pour travailler nos prix de revient sur de nombreux dossiers.

Sur le mois d'octobre 2023 le fonds a baissé de -6.33% et le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return de -3.23%

Tendance cassée ! Après plusieurs mois de baisse, les marchés sont repartis à la hausse, clôturant le mois de novembre avec la meilleure performance mensuelle de ces trois dernières années.

Les moteurs de cette hausse sont multiples, en effet, les discours moins volontaristes des banques centrales commencent à laisser penser que le pic a été atteint, qu'un plateau suivra et que, plus tard, celles-ci pourraient baisser les taux pour faire « repartir la machine de l'Economie » si elle venait à se gripper.

Et aujourd'hui ce n'est clairement pas le scénario à court-terme. Loin du climat anxigène relayé par les médias, les statistiques macroéconomiques ne sont pas aussi mauvaises qu'attendues. Le ralentissement économique s'il est acté, n'est qu'un ralentissement et non pas une descente en territoire négatif généralisée comme le prédisaient certains observateurs. Atterrissage en douceur donc.

Par ailleurs, la saison de publications qui se termine a été meilleure qu'attendue : sur les ventes, 38% de celles-ci ont été supérieures aux attentes, 14% en ligne et 49% ont été inférieures ; les bénéfiques sont bien meilleurs avec 53% de bonnes surprises, 11% en ligne et 36% de déceptions. Clairement nous voyons ici l'impact de la baisse des volumes contribuant à moins de Chiffres d'Affaires post-inflation. Car après l'enjeu pour les sociétés d'arriver à faire face à l'inflation en augmentant les prix, la capacité à baisser les prix en préservant les marges est tout aussi importante.

Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence.

Peu de valeurs en baisse, quelques industrielles (Leonardo, Prysmian) mais surtout ArgenX, laboratoire dans les maladies auto-immunes qui a connu un échec clinique surprise.

Les motifs de satisfaction ont été beaucoup plus nombreux avec notamment les fortes hausses de valeurs des secteurs : des semi-conducteurs (ASM International, Infineon), de l'automobile (Stellantis, Forvia) et des industrielles (CRH, Siemens).

En novembre 2023 le fonds a progressé de +8.85% contre +7.9% pour le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return.

Dernier mois d'une année 2023 pleine de rebondissements macroéconomiques et boursiers (« stress bancaire », guerre commerciale, inflation, hausses de taux, ralentissement de la croissance, tensions géopolitiques), le mois de décembre a connu un déroulé en deux temps.

Dans la continuité d'un mois de novembre très dynamique, les quinze premiers jours ont semblé confirmer l'optimisme ambiant et vouloir faire perdurer cette euphorie. Mais c'était sans compter sur les dernières réunions des banques centrales qui ont tenu un discours plus conservateur qu'attendu. Statu quo sur les taux, possible baisse de ceux-ci fin du premier semestre voire courant du deuxième ; mais prudence, car la machine de la croissance économique si elle a pris un coup n'a pas cassé faisant que l'inflation semblant tout juste sous contrôle pourrait repartir à la hausse.

Bien que prématuré, ce scénario dépend du ralentissement économique. La résilience du marché du travail pourrait réactiver les pressions salariales, soutenant une inflation plus élevée. Les incertitudes géopolitiques complexifient le cycle de baisse des taux de la Fed, offrant la possibilité d'ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques. Dans ce contexte le fonds a surperformé son indice de référence.

En prévision d'une année 2024 que nous attendons meilleure que ce que prévoit le consensus sur la croissance économique des grandes zones économiques, nous pensons que le « bruit ambiant » autour des baisses de taux sera de plus en plus prégnant. Deux conséquences à cela : les marchés actions seront volatiles mais devraient progresser et le secteur bancaire devrait souffrir de ce momentum adverse en dépit de qualités intrinsèques fortes (bénéfices records, valorisation basse et retour à l'actionnaire élevé).

Nous sommes donc sortis du secteur bancaire et à l'inverse avons renforcé les styles offensifs et cycliques au sein du portefeuille, ces derniers étant plus à même de profiter d'un momentum baissier sur les taux.

En décembre 2023, Tailor Actions Avenir ISR a progressé de +3.64% contre +3.15% pour le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return. Sur l'ensemble du 4ème trimestre, le fonds enregistre une progression de +5.67% contre +7.7% pour l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return.

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
SIEMENS	ELI LILLY
EDENRED	BE SEMICONDUCTORS
SAFRAN	UNICREDIT
CAPGEMINI	ING
VALLOUREC	INTESA SANPAOLO

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue Tailor Actions Avenir ISR a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés : TAILOR CREDIT 2028 I (FR001400BW13).

Au 29/12/2023, Tailor Actions Avenir ISR est investi dans TAILOR CREDIT 2028 I (FR001400BW13) pour 0,88% de l'actif net.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SES IMAGOTAG SA	2 994 005,23	1 111 697,08
SIEMENS AG-REG	2 501 043,79	1 588 497,03
COMMERZBANK AG	1 902 706,79	1 762 902,69
CAIXABANK S.A.	1 830 431,17	1 827 222,83
ASM INTERNATIONAL NV	1 394 486,69	1 173 092,43
CRH PLC	972 027,26	1 539 823,36
BNP PARIBAS	1 014 479,54	1 225 998,57
ALSTOM	1 161 533,83	1 034 913,92
THE SWATCH GROUP AG-B	1 175 099,63	1 008 573,86
AIR LIQUIDE	927 732,63	1 237 402,66

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 852 714,15

- o Change à terme : 852 714,15
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG CREDIT AGRICOLE CIB

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-23 129,82
. Autres revenus	
Total des revenus	-23 129,82
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES / BEST EXECUTION / FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

POLITIQUE DE VOTE

Chez TAILOR AM, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. La participation aux votes n'est pas soumise à une détention minimale du capital des entreprises détenues en portefeuille ou à un seuil plancher de l'actif des OPC et notre société de gestion vise donc un objectif de vote proche de 100%.

Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

En complément de cette politique de vote aux assemblées générales, TAILOR AM s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et/ou les autres représentants des sociétés cotées dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est exercé de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés et/ou leurs représentants, ou de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux. Il peut concerner des demandes d'explications sur des points de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, sur l'évolution de notes pour les piliers E S ou G dans la durée mais également sur l'impact de mesures prises sur les objectifs de développement à long terme de l'entreprise.

TAILOR AM publie annuellement les résultats de son exercice des droits de vote et d'engagement dans un rapport dédié. Ce document, pédagogique et illustratif, met en lumière l'ensemble de notre dynamique de dialogue actionnarial avec les entreprises, tout au long du cycle de vie de nos investissements.

Ce rapport ainsi que des informations complémentaires sur notre politique de vote et d'engagement sont disponibles sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « ESG », rubrique « Téléchargements ».

INFORMATION SUR LES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet www.tailor-am.com/esg.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds.

REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe. »

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 93,77%.

VALORISATION PAR COURS FORCE

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Le FCP peut intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de marché, de taux, d'actions et/ou de change.

Le fonds utilise des contrats de change à terme sont les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change de la part S, libellée en dollar.

Au 29/12/2023, l'exposition résiduelle au dollar via ces contrats est de - 0,31%. La contrepartie à ces contrats dérivés est CACEIS BANK.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2023 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- o Effectif total de la société de gestion au 29 décembre 2023 : 18 collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 : 1'958'983 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- o La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 336'961 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
 - o Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'088'715 EUR
 - o Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 186'120 EUR

Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR ASSET MANAGEMENT
23 rue Royale – 75008 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TAILOR ACTIONS AVENIR ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ACTIONS AVENIR ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ACTIONS AVENIR ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 896 663,54	34 104 168,60
Actions et valeurs assimilées	30 610 663,54	33 843 293,60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 610 663,54	33 843 293,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	286 000,00	260 875,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	286 000,00	260 875,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	863 959,73	1 372 678,22
Opérations de change à terme de devises	852 714,15	1 342 489,90
Autres	11 245,58	30 188,32
COMPTES FINANCIERS	2 005 196,59	2 991 638,58
Liquidités	2 005 196,59	2 991 638,58
TOTAL DE L'ACTIF	33 765 819,86	38 468 485,40

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 148 771,31	37 866 435,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 345 756,51	-999 121,90
Résultat de l'exercice (a,b)	151 469,28	-24 156,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	32 645 997,10	36 843 157,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 119 822,76	1 625 285,53
Opérations de change à terme de devises	851 239,91	1 358 828,36
Autres	268 582,85	266 457,17
COMPTES FINANCIERS		42,24
Concours bancaires courants		42,24
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	33 765 819,86	38 468 485,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 253,95	2 222,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 092 819,25	1 120 772,10
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-23 129,82	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 088 943,38	1 122 994,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		8 329,27
Autres charges financières		
TOTAL (2)		8 329,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 088 943,38	1 114 665,26
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	873 584,85	1 090 206,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	215 358,53	24 458,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-63 889,25	-48 614,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	151 469,28	-24 156,06

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Commission de surperformance sur la base de l'actif net :

Frais Facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème		
		Part C	Part I	Parts M et S
Frais de gestion financière	Actif net	2,412 % TTC – taux max.	1% TTC – taux max.	2.75 % TTC – taux max
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20 % TTC maximum		
Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif		
Prestataires percevant des commissions de mouvements : - société de gestion : 100 %	Prélèvement lors de chaque transaction	Taux maximum : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,8372 % TTC sur les actions et obligations françaises augmentés d'un montant fixe de 8,37 € TTC, avec un minimum de 11 € ▪ 0,4784 % TTC sur les actions étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69€ TTC 		

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,2392 % TTC pour les obligations étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69€ TTC ▪ 6 % TTC pour les opérations sur le MONEP ▪ 14 € TTC pour les opérations sur futures 		
Commission de surperformance (*)	Actif net	17,94% TTC taux max. de la surperformance du FCP par rapport à l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est positive.	15% TTC Taux max. de la surperformance du FCP par rapport à l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est positive.	20% TTC Taux max. de la surperformance du FCP par rapport à l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est positive. La commission de surperformance relative aux PARTS M et S fera l'objet d'un premier prélèvement en décembre 2021.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables pour la part « c » :

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit

être payée à la société de gestion est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois

de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si la sous-performance passée est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice suivant : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis).

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 17,94% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	36 843 157,63	58 426 189,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 921 822,96	7 620 834,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 841 143,91	-16 768 583,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 611 728,29	6 537 726,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 546 855,62	-7 228 762,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	56 019,81	296 848,62
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-67 132,51	-117 886,73
Frais de transactions	-316 823,06	-514 743,70
Différences de change	-217 799,89	-162 686,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 987 664,87	-11 270 239,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 576 419,00	1 588 754,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 588 754,13	-12 858 993,94
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	215 358,53	24 458,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		2,29 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	32 645 997,10	36 843 157,63

(*) 30/12/2022 : Résultat d'une soulte liée à la fusion de Tailor Best Signatures in High Yielding Currencies(absorbé) et Tailor Action Avenir Isr(absorbant).

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 005 196,59	6,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 005 196,59	6,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 048 859,08	3,21	861 537,73	2,64	851 655,31	2,61		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances							525 562,51	1,61
Comptes financiers							55 174,13	0,17
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes							323 140,36	0,99
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	515 560,62
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	337 153,53
	Souscriptions à recevoir	1 243,69
	Coupons et dividendes en espèces	10 001,89
TOTAL DES CRÉANCES		863 959,73
DETTES		
	Vente à terme de devise	323 140,36
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	528 099,55
	Rachats à payer	3 527,38
	Frais de gestion fixe	265 055,47
TOTAL DES DETTES		1 119 822,76
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-255 863,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	20 956,0989	2 798 166,43
Parts rachetées durant l'exercice	-7 731,1986	-1 037 443,50
Solde net des souscriptions/rachats	13 224,9003	1 760 722,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 998,9323	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 128,5486	2 121 064,98
Parts rachetées durant l'exercice	-12 648,1756	-8 533 215,21
Solde net des souscriptions/rachats	-9 519,6270	-6 412 150,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 104,3162	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M		
Parts souscrites durant l'exercice	28,9300	2 591,55
Parts rachetées durant l'exercice	-53 335,0333	-4 820 321,29
Solde net des souscriptions/rachats	-53 306,1033	-4 817 729,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 616,0052	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-5 227,9644	-450 163,91
Solde net des souscriptions/rachats	-5 227,9644	-450 163,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 145,0888	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 72 034,07 1,19
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 640 099,56 2,61
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 145 592,71 2,95
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 15 858,51 2,95

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			286 000,00
Instruments financiers à terme	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028 I	286 000,00
Total des titres du groupe			286 000,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	151 469,28	-24 156,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	151 469,28	-24 156,06

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	109 892,54	58 257,52
Total	109 892,54	58 257,52

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	45 105,57	-43 940,82
Total	45 105,57	-43 940,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 261,45	-35 070,99
Total	-3 261,45	-35 070,99

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-267,38	-3 401,77
Total	-267,38	-3 401,77

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 345 756,51	-999 121,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	2 345 756,51	-999 121,90

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	514 164,36	-131 024,86
Total	514 164,36	-131 024,86

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 623 880,54	-737 193,64
Total	1 623 880,54	-737 193,64

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	193 384,88	-194 657,93
Total	193 384,88	-194 657,93

	29/12/2023	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 326,73	63 754,53
Total	14 326,73	63 754,53

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	19 099 600,65	37 074 963,32	58 426 189,38	36 843 157,63	32 645 997,10
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I en EUR					
Actif net	4 377 388,22	6 590 155,15	8 718 117,83	4 504 791,75	7 184 238,55
Nombre de titres	39 478,5930	54 009,3030	57 817,1291	37 774,0320	50 998,9323
Valeur liquidative unitaire	110,88	122,01	150,78	119,25	140,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,20	6,26	18,36	-3,46	10,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,38	-3,69	0,32	1,54	2,15
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C en EUR					
Actif net	14 722 212,43	30 484 808,17	38 600 490,02	25 138 167,41	22 582 708,33
Nombre de titres	25 334,1674	47 959,7123	49 841,7158	41 623,9432	32 104,3162
Valeur liquidative unitaire	581,12	635,63	774,46	603,93	703,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	22,11	32,79	95,15	-17,71	50,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,65	-24,05	-8,48	-1,05	1,40
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M en EUR					
Actif net			9 740 482,53	6 624 983,89	2 686 277,16
Nombre de titres			93 612,0483	81 922,1085	28 616,0052
Valeur liquidative unitaire			104,05	80,86	93,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			1,75	-2,37	6,75
Capitalisation unitaire sur résultat			-1,08	-0,42	-0,11

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRS en USD					
Actif net en USD			1 554 870,05	613 897,76	212 927,48
Nombre de titres			14 918,4046	7 373,0532	2 145,0888
Valeur liquidative unitaire en USD			104,22	83,26	99,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			4,32	8,64	6,67
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			-1,01	-0,46	-0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	8 212	317 475,92	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	28 056	1 060 516,80	3,25
KION GROUP AG	EUR	19 983	772 742,61	2,36
RHEINMETALL AG	EUR	3 509	1 007 083,00	3,09
SIEMENS AG-REG	EUR	5 937	1 008 815,04	3,09
TOTAL ALLEMAGNE			4 166 633,37	12,76
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	11 200	1 048 859,08	3,22
TOTAL DANEMARK			1 048 859,08	3,22
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	5 632	991 907,84	3,04
ALTEN	EUR	4 874	656 040,40	2,01
BNP PARIBAS	EUR	10 762	673 593,58	2,07
CAPGEMINI SE	EUR	3 422	645 902,50	1,98
EDENRED	EUR	14 818	802 246,52	2,46
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	33 184	677 617,28	2,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	284	544 939,20	1,67
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 649	1 209 706,40	3,70
MERSEN	EUR	8 239	290 012,80	0,89
RENAULT SA	EUR	21 229	783 456,25	2,40
REXEL	EUR	30 730	761 182,10	2,33
SAFRAN SA	EUR	6 176	984 824,96	3,02
SAINT-GOBAIN	EUR	17 978	1 198 413,48	3,67
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 087	742 934,86	2,27
SES IMAGOTAG SA	EUR	17 423	2 366 043,40	7,24
SOCIETE GENERALE SA	EUR	13 334	320 349,35	0,98
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	60 434	1 278 783,44	3,92
VALLOUREC	EUR	37 601	527 354,03	1,61
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	35 195	1 005 169,20	3,08
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	9 675	337 270,50	1,03
VINCI SA	EUR	9 787	1 112 781,90	3,41
TOTAL FRANCE			17 910 529,99	54,86
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	13 639	851 655,31	2,61
TOTAL IRLANDE			851 655,31	2,61
ITALIE				
LEONARDO SPA	EUR	65 655	980 557,43	3,01
MONCLER SPA	EUR	15 081	840 011,70	2,57
PRYSMIAN SPA	EUR	16 822	692 561,74	2,12
TOTAL ITALIE			2 513 130,87	7,70
LUXEMBOURG				
SUBSEA 7	NOK	65 208	861 537,73	2,64
TOTAL LUXEMBOURG			861 537,73	2,64

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 492	1 171 115,40	3,59
STELLANTIS NV	EUR	49 605	1 049 145,75	3,21
TOTAL PAYS-BAS			2 220 261,15	6,80
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	22 943	1 038 056,04	3,18
TOTAL SUISSE			1 038 056,04	3,18
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 610 663,54	93,77
TOTAL Actions et valeurs assimilées			30 610 663,54	93,77
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TAILOR CREDIT 2028 I	EUR	2 500	286 000,00	0,87
TOTAL FRANCE			286 000,00	0,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			286 000,00	0,87
TOTAL Organismes de placement collectif			286 000,00	0,87
Créances			863 959,73	2,65
Dettes			-1 119 822,76	-3,43
Comptes financiers			2 005 196,59	6,14
Actif net			32 645 997,10	100,00

Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR M	EUR	28 616,0052	93,87
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C	EUR	32 104,3162	703,41
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	EUR	50 998,9323	140,87
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR S	USD	2 145,0888	99,26

7. ANNEXE(S)

Document d'informations clés TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part I)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR ACTIONS AVENIR ISR – Part I** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0013342060

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez-le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n°GP90031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 15/12/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 16 avril 1993 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Le fonds est classé : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

²La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best

in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part I du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J avant 12 heures (heure de Paris) par CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

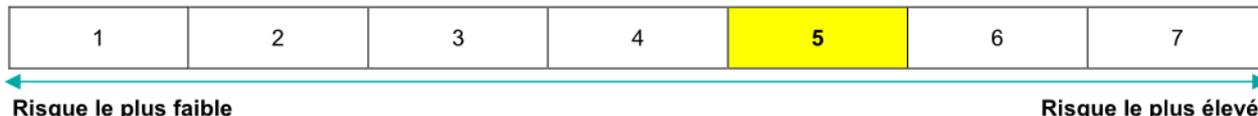
Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres d'actions de l'Union européenne et de la zone euro, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans minimum) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part au profit d'un porteur ayant la qualité de « U.S. Person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée de 5 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tension	-79.69%	-29.11%
	2,030€	1,790€
Scénario défavorable	-24.30%	-2.80%
	7,570€	8,670€
Scénario modéré	+6.31%	+6.31%
	10,630€	13,580€
Scénario favorable	+36.71%	+12.65%
	13,670€	18,140€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023

-Scénario modéré : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	476€	2,221€
Réduction du rendement par an	4.81%	3.43%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.74% avant déduction des coûts et de 6.31% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	200 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	118 EUR
	Coûts de transaction	1.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	105 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 15 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis), si la performance du FCP est positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	53 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalité.

Ouvert à tous les souscripteurs dont les investisseurs institutionnels, les gérants de trésorerie des grandes entreprises ainsi qu'aux particuliers. Le Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer principalement au risque des marchés des actions de l'Union Européenne et de la zone euro, ainsi qu'aux résidents français titulaires d'un compte d'instruments financiers PEA. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Document d'informations clés TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part M)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR ACTIONS AVENIR ISR – Part M** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0014002M95

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n°GP90031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 15/12/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 16 avril 1993 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Le fonds est classé : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

²La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best

in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part M du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J avant 12 heures (heure de Paris) par CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

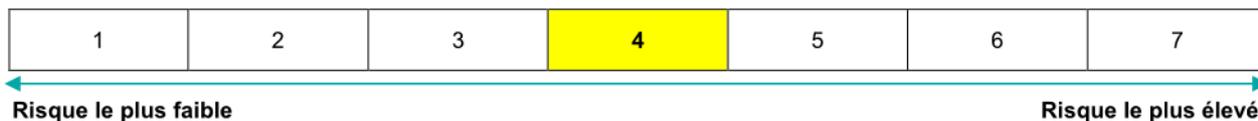
Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres d'actions de l'Union européenne et de la zone euro, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans minimum) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part au profit d'un porteur ayant la qualité d'« U.S. Person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée de 5 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tension	-69.46%	-27.42%
	3,050€	2,010€
Scénario défavorable	-30.04%	-7.43%
	7,000€	6,800€
Scénario modéré	-3.86%	+0.22%
	9,610€	10,110€
Scénario favorable	+32.60%	+5.45%
	13,260€	13,040€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023

-Scénario modéré : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	1,170€	3,117€
Réduction du rendement par an	11.86%	5.75%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.97% avant déduction des coûts et de 0.22% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	400 EUR
	Coûts de sortie	4.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	384 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	2,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	283 EUR
	Coûts de transaction	1.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	103 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 20 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis), si la performance du FCP est positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalité.

Ouvert à tous les souscripteurs dont les investisseurs institutionnels, les gérants de trésorerie des grandes entreprises ainsi qu'aux particuliers. Le Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer principalement au risque des marchés des actions de l'Union Européenne et de la zone euro, ainsi qu'aux résidents français titulaires d'un compte d'instruments financiers PEA. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Document d'informations clés

TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (PART S - DOLLAR HEDGE)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR ACTIONS AVENIR ISR – Part S** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0014002MA5

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 15/12/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 16 avril 1993 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Le fonds est classé : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best

in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part S du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J avant 12 heures (heure de Paris) par CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

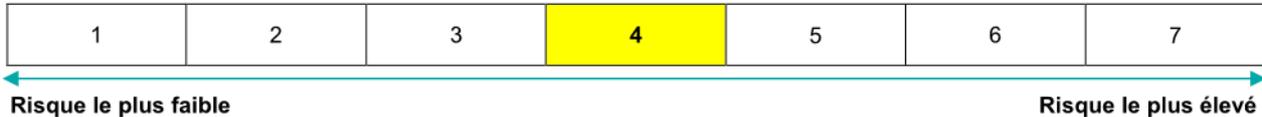
Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres d'actions de l'Union européenne et de la zone euro, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans minimum) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUES



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée de 5 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10,000\$		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tension	-68.12%	-26.64%
	3,190\$	2,130\$
Scénario défavorable	-28.34%	-6.92%
	7,170\$	6,990\$
Scénario modéré	-3.86%	+0.22%
	9,610\$	10,110\$
Scénario favorable	+32.60%	+5.45%
	13,260\$	13,040\$

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000\$.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

-Scénario modéré : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	1,172\$	3,127\$
Réduction du rendement par an	11.88%	5.76%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.99% avant déduction des coûts et de 0.22% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	400 USD
	Coûts de sortie	4.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	384 USD
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	2.95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	283 USD
	Coûts de transaction	1.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	103 USD
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 20 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis), si la performance du FCP est positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	2 USD

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalité.

Ouvert à tous les souscripteurs dont les investisseurs institutionnels, les gérants de trésorerie des grandes entreprises ainsi qu'aux particuliers. Le Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer principalement au risque des marchés des actions de l'Union Européenne et de la zone euro, ainsi qu'aux résidents français titulaires d'un compte d'instruments financiers PEA. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Dénomination du produit : TAILOR ACTIONS AVENIR ISR

Identifiant d'entité juridique : 549300S3CSYS62SLRU47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : _%

dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : _%

Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). La prise en compte de ces critères doit apporter à l'entreprise une meilleure compréhension des enjeux de demain. Labellisé ISR, ce produit promeut toutes les caractéristiques environnementales et sociales qui y sont liées. La stratégie d'investissement responsable est la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ...



S'agissant d'un fonds actions des pays de la zone euro, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes par la construction d'un portefeuille pour au moins 90% sur la base d'un univers de valeurs excluant **20% des actions dont les notations ESG sont les plus faibles**.

90% de l'encours du fonds doit au minimum avoir fait l'objet d'une évaluation ESG. Au 29/12/2023, ce pourcentage était de 98,15%.

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les fonds labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs d'impact engageants (environnemental, social, gouvernance ou sur les droits humains) par rapport à leur indice de référence ou univers de départ. Pour le premier indicateur, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 90 % : nous avons choisi de présenter le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration. L'indépendance des administrateurs siégeant au conseil d'administration est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de l'entreprise et préserver ainsi les intérêts de toutes les parties prenantes. Pour le second, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 70 % : nous avons choisi de présenter l'intensité carbone.

		Mesure d'impact		Taux de couverture	
		2022	2023	2022	2023
Administrateurs indépendants au Conseil (en %)	Fonds	63,02%	59,00%	81,60%	100,00%
	Indice de référence	65,30%	65,10%	66,50%	86,00%
Intensité carbone	Fonds	143,17	173,70	97,60%	97,10%
	Indice de référence	283,98	275,00	78,20%	74,00%

Les chiffres publiés ci-dessus ont été obtenus à partir des données financières et extra-financières relatives à l'exercice 2020 des émetteurs pour les chiffres 2022 et relatives à l'exercice 2021 pour les chiffres 2023. Ce décalage de deux ans est dû à une trop grande hétérogénéité dans la remontée de données par les émetteurs. Cette approche a fait l'objet d'une validation dans le cadre des audits réalisés pour l'attribution et le maintien du label ISR.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

S'agissant d'un fonds actions des pays de la zone euro, les principaux investissements de ce produit financier sont des actions des pays de l'Union Européenne, de grande ou moyenne capitalisation et sans contrainte sectorielle. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum évalué selon notre méthodologie ESG. Ci-dessous, au 29/12/2023, la liste des 10 premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique et sectorielle :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

PRINCIPALES POSITIONS

SES IMAGOTAG	5.6%
TECHNIP ENERGIES	4.2%
UNICREDIT SPA	3.8%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	3.8%
ING GROEP NV-CVA	3.5%
INTESA SANPAOLO	3.5%
CAIXABANK	3.5%
VINCI SA	3.5%
BANCO SANTANDER	3.4%
NOVO NORDISK A/S-B	3.4%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	Fonds
France	41.4%
Allemagne	11.0%
Pays-Bas	13.9%
Italie	14.3%
Espagne	6.9%
Royaume-Uni	0.0%
Suisse	0.0%
Etats Unies	2.9%
Autres	9.5%

RÉPARTITION SECTORIELLE

	Fonds
Technologies de l'information	15.4%
Santé	9.3%
Consommation discrétionnaire	16.3%
Services aux collectivités	2.0%
Industrie	21.5%
Matériaux	7.6%
Consommation de base	0.0%
Télécommunications	0.0%
Énergie	4.2%
Finance	20.0%
Immobilier	0.0%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

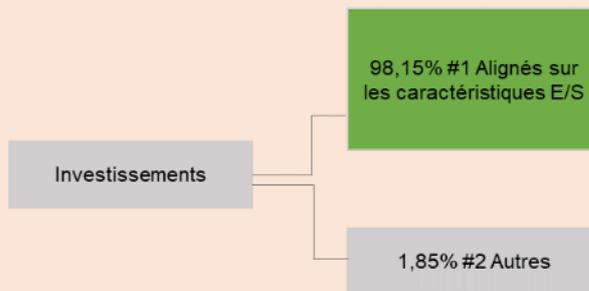
• Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier a investi au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place (98,15% au 29/12/2023) – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres ; soit 1,85% au 29/12/2023). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

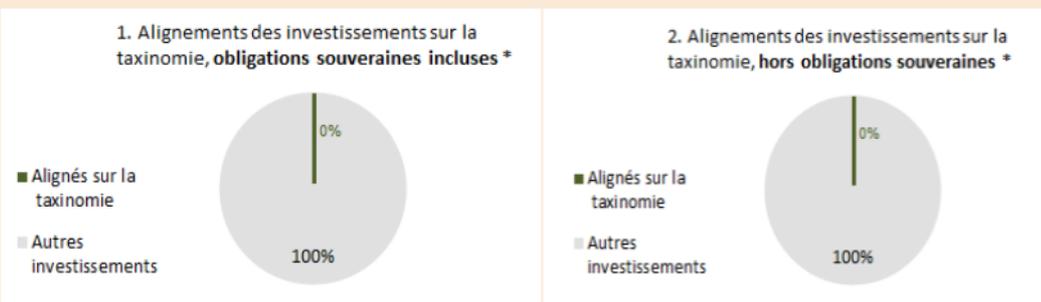
• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 29/12/2023.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le produit financier a fait une performance de +16,47% sur l'exercice 2023. L'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) libellé en euro a progressé de +19,12%, sur la même période.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.